

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD.

**Absent excusé** : Marc COUSSEAU, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI  
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

### DELIBERATION 23-16052022-1 DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL

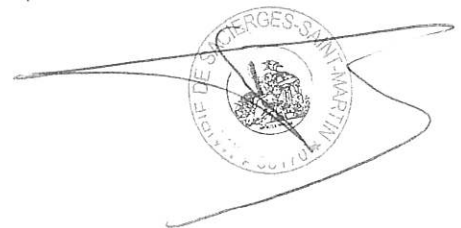
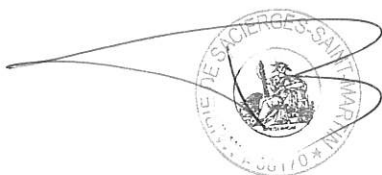
Le maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Dominique GUILBAUD, notaire à Saint Gaultier, reçue le 15 avril 2022, concernant la vente d'un bien situé 21 Rue de l'Ébaupin, Sacierges Saint Martin, parcelles cadastrées D N<sup>os</sup> 435, 436 et 437 pour un montant de vingt et un mille euros (21 000 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat du bien désigné ci-dessus.
- CHARGE le Maire à faire connaître la présente décision au notaire.

Le 17 mai 2022  
Le Maire,  
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 23 MAI 2022  
Publié, affiché ou notifié le 23 MAI 2022



## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD.

**Absent excusé** : Marc COUSSEAU, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI  
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

### DELIBERATION 24-16052022-2 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Le maire expose que les dépenses de voirie prévues au budget en dépenses d'investissement sont refusées à la trésorerie sur cette section.

Afin de régler les entreprises, il faut modifier le budget principal 2022.

Après présentation du maire, les élus valident les décisions modificatives suivantes :

Crée le 25/05/2022

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		-44 900,00			
Voiries	615231		40 000,00			
Honoraires	6226		4 900,00			
<b>Fonctionnement</b>						
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	-44 900,00
Frais d'études	2031	H.O.	-4 900,00			
Installations, matériel et outillage te	2315	H.O.	-40 000,00			
<b>Investissement</b>			<b>-44 900,00</b>			<b>-44 900,00</b>

Le 25 mai 2022  
Le Maire,  
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 30 mai 2022  
Publié, affiché ou notifié le 30 mai 2022

